

Mode d'emploi

N° de contrôle fédéral : W 7131

Fastac® Perlen

Insecticide

Substance active :	150 g/kg d'alpha-cyperméthrine (% en poids : 15)
Mode d'action (IRAC) :	Groupe 3A - Pyréthroïdes (modulateurs de canal sodique)
Formule :	Granulés hydrodispersibles (WG)
Taille du conditionnement :	100 g et 1 kg

Insecticide agissant par contact et ingestion, pour combattre les insectes ravageurs dans la culture du colza, de la betterave, de la pomme de terre et des céréales, dans la culture maraîchère, celle des baies ainsi que pour des plantes ornementales

APPLICATION

Mode d'action

Fastac Perlen est un insecticide agissant par contact et par ingestion et qui appartient au groupe des pyréthroïdes. Il s'attaque aux stades mobiles des insectes ravageurs opérant par morsure et aspiration ; les quantités appliquées sont très faibles. Fastac Perlen offre un effet initial rapide et un effet permanent marqué.

Remarque importante

En cas d'utilisation de substances actives appartenant à la classe chimique des pyréthroïdes, ce qui est aussi le cas de l'alpha cyperméthrine, l'apparition d'insectes ravageurs résistants n'est pas à exclure. Des insectes ravageurs résistants sont apparus au niveau régional en Suisse. Pour obtenir des informations actuelles sur la situation locale, il est recommandé de s'adresser au service compétent chargé de fournir des conseils phytosanitaires.

Il convient de noter que l'emploi de pyréthroïdes, dont Fastac Perlen fait aussi partie, ne devrait viser que les populations d'insectes ravageurs sensibles aux pyréthroïdes. Si une baisse d'efficacité de Fastac Perlen devait être constatée malgré un usage adapté aux recommandations, il faudra immédiatement poursuivre le traitement avec des insecticides appartenant à un autre groupe de substances actives, à condition qu'un autre produit ait été approuvé à cette fin. Aucune responsabilité ne peut être assumée en cas de diminution d'efficacité.

L'utilisation du produit ne devrait, fondamentalement, avoir lieu que dans le cadre d'une stratégie anti-résistance globale afin d'assurer une utilisation durable du produit pour l'agriculture.

Tolérance des cultures

Fastac Perlen est bien toléré par toutes les cultures contrôlées.

Protection des abeilles

Fastac Perlen a été classifié dangereux pour les abeilles. Le produit ne doit donc entrer que le soir, hors de la période de vol des abeilles, en contact avec des plantes en fleurs ou présentant du miellat (par ex. cultures, semis, mauvaises herbes, cultures voisines, haies), ou n'être utilisé qu'en serre fermée et à condition qu'aucun pollinisateur ne soit présent.

RECOMMANDATIONS D'APPLICATION ET INDICATIONS

Applications dans la culture des baies

Contre les anthonomes du fraisier ou du framboisier et les thrips

fraise : **70 g/ha, concentration : 0,007 %**

La dose d'application indiquée se rapporte au stade compris entre la floraison complète et le début de la coloration rouge des fruits avec 4 plantes par m², et à une quantité de bouillie de référence de 1 000 l/ha.

Maximum de 2 traitements par culture et par an, délai d'attente : 3 semaines

Contre les anthonomes du fraisier ou du framboisier et les vers des framboises

framboise : **70 g/ha, concentration : 0,007 %**

Pour les framboises d'été, la dose d'application indiquée se rapporte au stade compris entre les premières fleurs et environ 50 % de fleurs écloses, ainsi qu'à une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, la dose d'application indiquée se rapporte à une haie haute de 150 à 170 cm ainsi qu'à une quantité de bouillie de référence de 1000 l/ha.

Maximum de 2 traitements par parcelle et par an, délai d'attente : 3 semaines

Applications dans les cultures maraîchères

Contre les noctuelles terricoles ou vers gris

Coqueret du Pérou, artichauts, aubergines, haricots, chicorée-endive, pois, ail, céleri-pomme, cucurbitacées, mâche, poivron, panais, poire melon, fève, salades (astéracées), échalotes, scorsonères, crosnes du Japon, tomates, topinambours, persil à grosse racine **70 g /ha**

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les altises et noctuelles terricoles ou vers gris

salades Asia (brassicacées), cresson de fontaine, cima di rapa, cresson, fines herbes, bettes, raifort, pourpier, radis de tous les mois, betterave à salade, radis long, roquette, rave de brassica rapa et de B. napus, navet à tondre, maïs sucré **70 g/ha**

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les noctuelles terricoles ou vers gris

Baby-Leaf (Asteraceae) **70 g /ha, Concentration: 0,007 %**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les altises et noctuelles terricoles ou vers gris

Baby-Leaf (Brassicaceae) **70 g /ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les chenilles dévoreuses de feuilles, les altises et les noctuelles

Baby-Leaf (Chenopodiaceae) **70 g /ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 1 semaine

Contre les sitones du pois

pois écosés **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les noctuelles terricoles ou vers gris, les mouches mineuses et les thrips

oignons potagers et oignons (condiments) **70 g/ha**

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les pucerons du feuillage (Aphididae), mouches blanches (aleurodes)

concombres (de serre) **0,0070 %**

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 3 jours

06.02.2019

5

Contre les pucerons du feuillage (Aphididae), noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte

carottes 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre la mouche de la carotte

carottes, céleri-pomme, panais, persil à grosse racine 70 g/ha

Traitements uniquement pendant le vol (selon le nombre de captures critique) espacés d'au moins 7 jours, délai d'attente : 4 semaines

Contre les altises, noctuelles terricoles ou vers gris, noctuelles (dévoreuses de feuilles), charançon de la tige du chou, cécidomyie du chou, charançon gallicole du chou, teigne des crucifères

variétés de chou 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les noctuelles terricoles ou vers gris, la teigne du poireau, les thrips

poireau 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 2 semaines

Contre les altises et les noctuelles terricoles ou vers gris

rhubarbe 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par parcelle et par an, application après la récolte

Contre les noctuelles et les criocères à douze points de l'asperge

asperge 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par parcelle et par an, application après la récolte

Contre les chenilles dévoreuses de feuilles, les altises et les noctuelles

épinards 70 g/ha

Maximum de 2 traitements par culture, délai d'attente : 1 semaine

Applications dans les grandes cultures

Contre les noctuelles terricoles

haricot de plein champ, pois protéagineux, carthame, graminées pour la production de semences, houblon, pomme de terre, trèfles pour la production de semences, lin, lupin, maïs, colza, soja, tournesol, sorgho, tabac, riz semis sur terrain sec **70 g /ha**

Maximum de 1 traitement max. par parcelle et par an, délai d'attente : 6 semaines

Contre les noctuelles terricoles ou vers gris, altises de la betterave, mouche de la betterave

betterave fourragère et à sucre **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 6 semaines

Contre les noctuelles terricoles et la mouche jaune des tiges de céréales

céréales **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 6 semaines

contre les doryphores

pomme de terre **70 g /ha**

Maximum de 1 traitement par culture, délai d'attente : 3 semaines

Contre le gros charançon de la tige du colza

Colza **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture et par an, application de BBCH stade 31 (croissance en longueur du bourgeon principal, premier entre-nœuds visiblement étiré) à 53 (l'inflorescence principale dépasse les feuilles supérieures), délai d'attente : 6 semaines

06.02.2019

7

Contre le charançon des siliques, effet partiel sur la cécidomyie des siliques du colza

Colza **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture et par an, application jusqu'à la fin du développement des boutons floraux (BBCH 59), délai d'attente : 6 semaines

Contre la tenthrède de la rave, altise d'hiver du colza

Colza d'automne **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture et par an, application à l'automne

Applications sur les plantes ornementales

*Contre les chenilles dévoreuses de feuilles, pucerons du feuillage, noctuelles terri-
coles ou vers gris, thrips, mouches blanches (aleurodes)*

cultures de fleurs et plantes vertes **70 g/ha**

Maximum de 1 traitement par culture

APPLICATIONS AUTORISEES

Culture	Agent pathogène / action	Conseils relatifs au dosage	Consignes
Culture des baies			
Fraise	Anthonomes du fraisier et du framboisier, thrips	Concentration : 0,007 % Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 3 semaines	1,2,3,4,5
Framboises	Anthonomes du fraisier et du framboisier, ver des framboises	Concentration : 0,007 % Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 3 semaines	2,3,4,6,7
Cultures maraîchères			
Ail, artichaut, aubergine, céleri-pomme, chicorée witloof (chicorée-endive), coqueret du Pérou, crosnes du japon, cucurbitacées, échalote, fève, haricots, mâche, rampon, Panais, persil à grosse racine, poire melon, pois, poivron, salades (Asteraceae), scorsonère, tomate, topinambour	Noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration : 0,007 % Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8
Bette, betterave à salade, cima di rapa, cresson de fontaine, cresson de jardin, fines herbes, maïs sucré, navet à tondre, pourpier, radis de tous les mois, radis long, raifort, rave de Brassica rapa et B. napus, roquette, salades Asia (Brassicaceae)	Altise, noctuelles terricoles ou vers gris	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8

Culture	Agent pathogène / action	Conseils relatifs au dosage	Consignes
Baby-Leaf (Asteraceae)	noctuelles terricoles ou vers gris	Concentration: 0.007 % Dosage: 70 g/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 3,4,8
Baby-Leaf (Brassicaceae)	altises noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 70 g/ha Délai d'attente: 2 Semaine(s)	2, 3,4,8
Baby-Leaf (Chenopodiaceae)	altises chenilles défoliatrices noctuelles terricoles ou vers gris	Dosage: 70 g/ha Délai d'attente: 1 Semaine(s)	2, 3,4,8
Pois écosés	Sitones du pois	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2,4,5,9
Oignons potagers, oignons (condiments)	Noctuelle terricole, mouches mineuses, thrips	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8
Serre : concombres	Pucerons du feuillage (Aphididae), mouches blanches (aleurodes)	Concentration : 0,007 % Délai d'attente : 3 jours	2, 3,4,8
Carottes	Pucerons du feuillage (Aphididae), noctuelles terricoles ou vers gris, psylle de la carotte	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8
Carottes, céleri-pomme, panais, persil à grosse racine	Mouche de la carotte	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 4 semaines	2, 3,4,9

choux	Altises, Noctuelles terricoles ou vers gris Noctuelles (dévo- reuses de feuilles) Charançon de la tige du chou, Cécidomyie du chou, Charançon gallicole du chou Teigne des cruci- fères	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8
Poireau	Noctuelles terricoles et verre gris, teigne du poireau, thrips	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 2 semaines	2, 3,4,8
Rhubarbe	Altises, noctuelles terricoles ou vers gris	Dose d'application : 70 g/ha Application : après la récolte	2, 3,4,7
Asperge	Noctuelles terricoles ou vers gris, crio- cère à douze points de l'asperge	Dose d'application : 70 g/ha Application : après la récolte	2, 3,4,7
Épinards	Chenilles dévo- reuses de feuilles, altises, noctuelles terricoles ou vers gris	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 1 semaine	2, 3,4,8
Grande culture			
Carthame, Colza, Féverole, Graminées pour la produc- tion de semences, Houblon, Lin, Lupin, Maïs, pois pro- téagineux, pommes de terre, Riz semis sur terrain sec, Soja, Sorgho commun, Tabac, Tournesol, Trèfles pour la production de se- mences	Noctuelles terricoles ou vers gris	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 6 semaines	2,3,4,11

Betteraves fourragères et sucrières	Noctuelles terricoles ou vers gris, altises de la betterave, mouche de la betterave	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 6 semaines	2,3,4,10
Céréales	Noctuelles terricoles ou vers gris, mouche jaune des tiges de céréales	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 6 semaines	2,3,4,10
Pomme de terre	Doryphores	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 3 semaines	2,3,4,12
Colza	Charançon des siliques, effet partiel sur la cécidomyie des siliques du colza	Dose d'application : 70 g/ha Délai d'attente : 6 semaines Application : jusqu'à la fin du développement des boutons floraux (BBCH 59).	2,3,4,11
Colza	gros charançon de la tige du colza	Dosage: 70 g/ha Délai d'attente: 6 Semaine(s) Application: stade 31-53 (BBCH)	2,3,4,11
Colza d'automne	Tenthrede de la rave, altise d'hiver du colza	Dose d'application : 70 g/ha Application : à l'automne	2,3,4,11
Plantes ornementales			
Cultures florales et plantes vertes	Chenilles dévoreuses de feuilles, pucerons du feuillage (Aphididae), noctuelles terricoles ou vers gris, thrips, mouches blanches (aleurodes)	Concentration : 0,007 % Dose d'application : 70 g/ha	2,3,4,10,13

Consignes générales / agronomiques :

1. Le dosage indiqué se réfère au stade "pleine floraison" et "début de la coloration rouge des fruits", 4 plants par m²; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
2. SPe 8: Dangereux pour les abeilles - Ne doit entrer en contact avec les plantes en fleurs ou exsudant du miellat qu'en dehors de la période du vol des abeilles, autrement dit le soir. Application uniquement dans des serres fermées, pour autant que des pollinisateurs ne soient pas présents.
4. SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 100 m par rapport aux eaux de surface. Pour protéger des conséquences liées au ruissellement, respecter une zone tampon enherbée sur toute la surface de 6 m par rapport aux eaux de surface. La réduction de la zone liée à la dérive et les dérogations sont fixées dans les instructions de l'OFAG.
5. 2 traitements au maximum par culture et par année avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
6. Pour les framboises d'été, le dosage indiqué se réfère au stade "début de la floraison jusqu'à 50 % de fleurs ouvertes"; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1000 l/ha.
7. Maximum de 2 traitements par parcelle et par année avec ce produit ou un autre produit contenant cette substance active.
8. 2 traitements au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
9. Traitements pendant le vol uniquement (selon le seuil critique de capture) avec un intervalle de 7 jours au minimum.
10. 1 traitement au maximum par culture avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.
11. Un traitement par culture et par année au maximum avec ce produit ou tout autre produit contenant cette substance active.

12. SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une pyréthriinoïde plus de 1 fois par culture.

13. Uniquement contre les souches non résistantes.

Consignes relatives à la protection des utilisateurs :

3. Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection. Application de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection. Les équipements techniques utilisés lors de l'application (p. ex. cabine de tracteur fermée) peuvent remplacer les équipements personnels de protection s'ils offrent de manière avérée une protection semblable ou supérieure.

TECHNIQUE D'APPLICATION

I) Prévention de résidus et nettoyage

Ne jamais préparer plus de bouillie de pulvérisation que ce qui est nécessaire. Diluer les résidus de liquide de pulvérisation résultant de l'application selon une proportion 1:10 et les appliquer sur la surface traitée auparavant.

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

II) Préparation du liquide de pulvérisation

1. Remplir la cuve d'eau à moitié.

2. Ajouter le(s) partenaire(s) de mélange.

3. Ajouter Fastac Perlen.

4. Remplir la cuve avec de l'eau et actionner l'agitateur afin de répartir le produit de manière homogène dans le liquide de pulvérisation.

Porter des gants de protection, des lunettes protectrices, une combinaison de protection et des chaussures fermées lors de la préparation de la bouillie de pulvérisation.

III) Opération de pulvérisation

Tester régulièrement les équipements de pulvérisation sur le banc d'essai !

Avant le traitement, étalonner les équipements et contrôler le débit de la buse.

Pendant le passage et pendant la pulvérisation, maintenir le liquide de pulvérisation en mouvement au moyen d'un agitateur ou d'un retour. Après toute pause de travail, agiter de nouveau le liquide de pulvérisation avec soin.

Volume d'eau : en fonction de la culture, conformément au stade de développement de la culture ; veiller à une bonne imprégnation.

Remarque : toujours choisir la quantité d'eau de manière à obtenir une imprégnation intégrale et régulière de la surface des plantes. La bouillie de préparation ne doit pas goutter des plantes. Pour les applications en grande culture et culture maraîchère, des quantités d'eau de 200 à 400 l/ha suffisent généralement pour obtenir un effet optimal.

Si lors de l'application de la bouillie de pulvérisation le contact avec le produit phytosanitaire ne peut être évité (via le brouillard de pulvérisation, p. ex.), il est alors impératif d'utiliser des gants de protection, une combinaison de protection, des chaussures fermées ainsi que d'autres équipements de protection appropriés (visière, couvre-chef, p. ex.).

IV) Nettoyage du matériel

Le nettoyage doit être effectué immédiatement après la fin des opérations de pulvérisation.

En cas d'interruption planifiable de longue durée des opérations de pulvérisation (pendant la nuit, p. ex.), la cuve de pulvérisation doit être remplie de manière telle

que le liquide de pulvérisation préparé puisse être entièrement utilisé lors du dernier passage.

Pour le rinçage optimal de la cuve, nous recommandons la mise en œuvre d'un nettoyage intérieur continu. Il convient, en fonction du partenaire de mélange utilisé dans la cuve et de la présence, ou non, de dépôts secs sur la paroi intérieure du récipient de pulvérisation, d'ajouter un produit de nettoyage à l'eau de rinçage.

Après leur utilisation, le matériel et les conduites de pulvérisation doivent être soigneusement rincés avec de l'eau. Pulvériser l'eau de rinçage résultant de cette opération sur des surfaces traitées auparavant. Ne pas polluer l'eau ou les canalisations avec l'eau de lavage provenant du nettoyage de l'appareil.

Miscibilité

Fastac® Perlen est miscible avec des marques d'herbicides, de fongicides et d'engrais foliaires de qualité.

Notre responsabilité ne saurait être engagée pour les effets négatifs de mélanges en cuve qui ne sont pas recommandés par nos soins.

Dans les mélanges en cuve, les champs d'application et les dispositions d'application définis pour le partenaire de mélange et autorisés par l'autorité d'homologation doivent être respectés.

Conseils pour le stockage

Les produits phytosanitaires doivent toujours être conservés dans un entrepôt sec et à l'abri du gel. En particulier pour le stockage de bidons entamés, il est nécessaire de veiller à ce que les récipients soient bien refermés après le prélèvement du produit.

CONSEILS DE SECURITE POUR LA MANIPULATION

Classification et étiquetage conformément au Règlement (CE) No 1272/2008

[CLP]

Symboles et indications de dangers :

Identificateur clé	GHS07	GHS08	GHS09
Symbole			
Identificateur danger	Attention dangereux	Dangereux pour la santé	Dangereux pour le milieu aquatique

Mention d'avertissement: Attention

Avertissement :

- EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Consignes de sécurité :

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

SPe 8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas appliquer en présence d'abeilles.

Conseils de prudence (prévention) :

- P260 Ne pas respirer les poussières.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P264 Se laver les parties du corps contaminées soigneusement après manipulation.

Conseils de prudence (réaction) :

- P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.
P391 Recueillir le produit répandu.

Conseils de prudence (élimination) :

- P501 Faire éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Service d'urgence en cas d'intoxications :

Tox Info Swiss, téléphone 145 ou 044 251 51 51.

En dehors des heures d'ouverture, le service des sapeurs-pompiers de l'usine BASF de Ludwigshafen est joignable 24 heures sur 24 au numéro de téléphone 0049-621-604 33 33 pour toute information relative aux comportements appropriés en cas d'accident (p. ex. incendie, accident, etc.).

ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Ne pas réutiliser les emballages vides.

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et remis au service d'enlèvement des déchets.

Déposer les résidus de produits phytosanitaires en vue de leur élimination dans leur emballage d'origine auprès d'une déchetterie communale, d'un centre de collecte pour déchets spéciaux ou auprès du point de vente de ceux-ci.

Éviter toute pollution des eaux avec le produit, des résidus de bouillie, de l'eau de rinçage et la dérive.

La réutilisation de l'emballage est interdite.

CONSIGNES D'APPLICATION GÉNÉRALE / RESPONSABILITÉ

Les données figurant dans la présente fiche d'information se fondent sur nos connaissances et nos expériences actuelles ; elles sont conformes aux indications de l'autorité d'homologation. Vu la multitude d'influences possibles lors de la manipulation et de l'utilisation de notre produit, elles ne dégagent pas l'utilisateur de procéder à ses propres contrôles et essais. Dans la mesure où nous n'avons aucune prise sur le stockage et l'application du produit, et où nous ne pouvons pas prévoir toutes les situations y afférentes, nous déclinons toute responsabilité en cas de dommages découlant d'un stockage et d'une application inappropriés.

L'application du produit dans des domaines d'application qui ne sont pas décrits dans la fiche d'information du produit, notamment dans d'autres cultures que celles qui y sont mentionnées, n'est pas contrôlée par nos soins. Cela vaut tout particulièrement pour les applications qui sont certes couvertes par une homologation ou un agrément émanant de l'autorité d'homologation, mais qui ne sont pas recommandées par nos soins. Nous déclinons par conséquent toute responsabilité pour les dommages éventuels découlant d'une telle application.

De nombreux facteurs, tout particulièrement des facteurs liés aux conditions locales ou régionales, peuvent affecter l'action du produit. Ces facteurs comprennent notamment les conditions climatiques et édaphiques, les variétés de plantes cultivées, la rotation des cultures, les délais de traitement, les doses d'application, les mélanges avec d'autres produits non conformes aux données susmentionnées en ce qui concerne la miscibilité, l'apparition d'organismes résistants aux substances actives (tels que des souches fongiques, des plantes, des insectes, p. ex.), la technique

de pulvérisation, etc. Dans des conditions particulièrement défavorables, toute modification de l'efficacité du produit ou tout endommagement des plantes de culture ne sauraient être exclus. Ni BASF ni notre partenaire de distribution ne sauraient endosser quelque responsabilité que ce soit pour lesdites conséquences. L'utilisateur de notre produit engage sa propre responsabilité quant au respect de droits de propriété industrielle éventuels, de lois et de dispositions existantes ainsi que des indications comprises dans l'homologation du produit et dans la fiche d'information relative au produit. Les données et les informations figurant au présent document peuvent toutes être modifiées sans préavis.

® = Marque déposée de BASF